



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

Préavis n° 13/2021



Objet du préavis

Rénovation du parquet de la Halle des Fêtes et assainissement des sanitaires

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Depuis la fin des travaux de la première étape de rénovation de la Halle des Fêtes en 2015, la Municipalité a planifié la poursuite des travaux de rénovation et de modernisation de la Halle des Fêtes selon le processus suivant :

1.1. Investissement

Etape 1	2013 – 2015	1 ^{ère} rénovation (terminée)
Etape intermédiaire	Entretien 2018	Etude et définition du cahier des charges du remplacement de la cuisine et de la ventilation
Etape 2	2023 - 2024	Remplacement de la cuisine et de la ventilation en une à deux étapes, initialement cette étape était prévue en 2020 mais a été renvoyée au programme d'investissements de la législature suivante

1.2. Maintenance - réparation

En parallèle de ce processus d'investissement et de rénovation de la Halle des Fêtes, les mesures de maintenance et de réparation suivantes ont été appliquées :

2015	Préavis n° 15/2015	Réparation et consolidation de la charpente à la suite d'un affaissement d'une poutre dans la halle 3
2016	Entretien	Investigations sur l'état du parquet rénové en 2014 et dont le processus de dégradation à la suite de grandes manifestations s'est accéléré avec une usure normale prévisible. Plus de détails sont fournis ci-après sous le chapitre « 2. Objet du préavis »
2020	Entretien	Amélioration du profil de l'entrée principale de la halle, rénovation du revêtement en bitume Réparation provisoire de la distribution d'eau des sanitaires au sous-sol, mise en place d'un collier de réparation, investigation sur l'état des conduites et équipements sanitaires

Le service Bâtiments souhaite entreprendre désormais les mesures d'assainissement du parquet et des sanitaires sans attendre une future étape d'investissements, soit la rénovation de la cuisine et le remplacement de la ventilation, prévus en 2023.

2. Objet du préavis

Processus de travaux réalisés ou planifiés sur la Halle des Fêtes défini jusqu'en 2024 :



L'objet du préavis concerne l'étape intermédiaire 2021 avant les travaux d'investissements prévus sous toute réserve en 2023 – 2024 en étape 2. Les travaux 2021 ont pour objectifs :

- la rénovation du parquet des 3 halles ;
- l'assainissement des sanitaires au sous-sol.

Ces travaux impliquent une fermeture ponctuelle de la Halle des Fêtes dont les plages ont déjà été pré-réservées durant le mois de juillet jusqu'à mi-août (Tirage).

2.1. **Rénovation du parquet**

Le constat de la détérioration du parquet en 2016 a mis principalement en cause sa couche de protection dont la fonction a été jugée inefficace, laissant apparaître à certains endroits le bois à nu, des taches et décolllements. Fort de ce constat, la décision a été prise d'investiguer sur les causes et les mesures à prendre pour permettre une utilisation conforme aux besoins des manifestations qui ont lieu à la Halle des Fêtes.

Le processus d'investigations, notamment sous la forme d'une procédure de preuves à futur, s'est déroulé dans une perspective de rechercher les causes à l'origine des défauts constatés. Ceci a inmanquablement impliqué l'entreprise qui a rénové le parquet en 2014 dans le but de vérifier si les travaux ont été effectués dans les règles de l'art et ne donnaient pas lieu à des actions en garantie. Cette éventualité a été exclue par la conclusion des rapports d'expertise mentionnés ci-après.



Dégradations constatées

Rapports externes établis :

- communauté d'intérêts de l'industrie suisse du parquet (ISP) par Monsieur Bernhard Lysser (mandat donné par Monsieur Jean-Louis Marion, Parqueterie J-L Marion) ;
- expertise des travaux de parqueterie par Monsieur Luc Girard, ingénieur EPFL-SIA, nommé par la Juge de Paix pour l'expertise de preuves à futur.

Au final, les deux rapports convergent vers plusieurs facteurs qui contribuent à la dégradation du parquet et non un seul. Divers tests de résistance de nouveaux revêtements expliquent la raison d'une résolution assez longue du/des défauts. Les causes énumérées ci-après n'ont pas toutes été admises comme pertinentes à la dégradation du parquet par le maître d'ouvrage dans la mesure où elles doivent être pondérées à certains critères comme la fréquence, la durée, etc. Cela étant, chaque cause, plus ou moins à l'origine de la dégradation, a été inventoriée et a fait l'objet de mesures correctives.

Ces expertises ont pointé du doigt les conditions d'exploitation, les fréquences et méthodes d'entretien. La démarche de preuves à futur est d'ailleurs terminée sans mettre en cause la mise en œuvre.

Le processus d'investigations comprend les phases suivantes :

Phase d'expertise	- expertise du parquet de la Halle des Fêtes - rapports et conclusions
Phase de tests et de solutions	- mise en place de différentes solutions de résolution - mesures de l'efficacité des solutions
Phase de réalisation des travaux	- réparation ou remplacement du revêtement de sol de la Halle des Fêtes
Phase d'exploitation	- définition du cahier des charges de l'entretien du revêtement - définition du budget annuel pour cet entretien

2.2. Phase d'expertise

Énumération des causes de la dégradation du parquet avec une estimation de 1 à 4 de la pertinence de la cause : (1 = faiblement pertinent / 2 = possible / 3 = moyenne / 4 = élevée)

		Mesure
1	Le nettoyage par moyens mécaniques conduit à des humidifications dans le parquet et avec le détergent un ramollissement de la vitrification. L'adhérence de cette dernière est affaiblie et sa propension au décollage est accentuée. Il en est de même au sujet de la sollicitation mécanique excessive due à des Pads de nettoyage trop abrasifs. Remarque : le produit utilisé possédait un PH neutre et ne pouvait, dès lors, contribuer à la dégradation du revêtement.	2
2	Les résidus de produits de nettoyage augmentent progressivement leurs concentrations et les dégradations.	1
3	Les traitements protecteurs de la vitrification ne sont pas assez réguliers, ou pour le moins devraient être adaptés au type d'utilisation ainsi qu'au degré de protection des produits agréés pour le type de sol. Le revêtement de protection n'a plus la même résistance dans la mesure de la réduction des solvants. Au contraire, la composition de certains matériaux ou denrées en contact avec le parquet est nettement plus corrosive pour le revêtement (pigments de couleur, boissons, caoutchouc des pneus, rubans adhésifs, etc.)	4
4	Selon le type de manifestations pouvant solliciter de différentes manières le parquet (éclaboussures de boissons, pigments corrosifs de couleur, pneus de véhicules, abrasions diverses, etc.), l'absence de protection spécifique demande un nettoyage intensifié.	4

5	Le parquet n'est pas le revêtement adapté à l'exploitation de la Halle des Fêtes et aux manifestations qui s'y déroulent. Alternative : changement de sol ou de mode d'exploitation.	3
----------	---	---

En conclusion, les causes énumérées orientent plutôt l'origine des défauts liée à un entretien plutôt inapproprié. Le nettoyage a cependant été mené avec un produit agréé et conseillé par le fournisseur des produits de nettoyage. Les instructions d'entretien de la part du parqueteur ont fait toutefois défauts mais ceci n'implique pas de responsabilité tant de sa part que celle du fournisseur des produits de nettoyage.

2.3. Phase tests et solutions

Les tests effectués dans la Halle des Fêtes ont été menés sur la base de critères de résistance mais également écologiques et sanitaires quant aux éventuels produits utilisés, notamment en réduisant voire en excluant les solvants qui comportent des risques pour la santé tant lors de l'application qu'à l'utilisation des locaux.

Mesures des résultats des principaux tests :

Mesures	Particularités techniques	Avantages	Inconvénients
Remise en état du parquet actuel	<ul style="list-style-type: none"> - réparation des parties endommagées, collage ; - ponçage ; - application d'un nouveau revêtement de protection sans solvant (idem avec produit contenant des solvants) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - utilisation du stock de parquet de remplacement ; - conservation de l'uniformité de toute la halle ; - économie financière ; - pas de gaspillage ; - durée d'intervention réduite ; 	<ul style="list-style-type: none"> - risque de dégradation accélérée toujours existant ; - pas de remplacement de la chape ; - solution fiable seulement à moyen terme ; - restrictions du type d'utilisation ;
Remplacement du parquet par une résine	<ul style="list-style-type: none"> - arrachage du parquet ; - nouvelle chape ; - application d'une résine type Epoxy ; 	<ul style="list-style-type: none"> - résolution du problème de dégradation du sol sur le long terme ; - assouplissement des règles d'utilisation ; - nettoyage et entretien facilités et moins onéreux ; 	<ul style="list-style-type: none"> - coût élevé de la mise en œuvre ; - pas recommandé pour la halle 3 ; - durée plus longue de travaux notamment en cause le temps de séchage de la chape ; - ambiance plutôt froide des locaux ;
Rajout d'un revêtement Vinyle sur le parquet dans son état actuel	<ul style="list-style-type: none"> - pose d'un revêtement à même le parquet ; - système de lames clipées. 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre facile et rapide ; - coût avantageux. 	<ul style="list-style-type: none"> - ne résiste pas correctement au nettoyage mécanique ; - qualité du sol peu convaincante ; - insertion de l'humidité entre les lames.

L'évaluation de ces solutions se complète de la manière suivante :

2.3.1. Solution de maintien du parquet existant

L'essai de ce type de revêtement de protection de parquet a été effectué selon l'image ci-contre :

- La protection plus foncée (en haut) contient une valeur élevée de solvants, elle se révèle très couvrante et durcie. On peut la qualifier de très résistante.
- La protection plus claire (en bas) contient une faible valeur de solvants, elle apparaît moins résistante mais donne un bon rendu plutôt naturel. Elle s'apparente au produit déjà appliqué sur le parquet de la Halle des Fêtes soit le Pall-X 320 qui est un vitrificateur monocomposant à base d'eau pour parquet.



Deux types de revêtements de protection

D'un point de vue sanitaire et environnemental, le service Bâtiments souhaite s'affranchir de l'utilisation de produits solvants, qui d'ailleurs pour certains, seront interdits dès 2022. Dès lors, le produit de revêtement du parquet devra remplir les conditions de protection souhaitées et répondre aux critères d'absence de solvants, ou du moins à un faible taux.

2.3.2. Solution de remplacement du parquet par une résine

Cette solution permet d'assurer une bonne longévité du sol avec des interventions pour d'éventuelles réparations et un coût d'entretien plutôt faible. Elle nécessite toutefois l'arrachage du parquet et la réfection de la chape de la dalle. Cela étant, l'état actuel du parquet est préoccupant sans être toutefois alarmant et son arrachage s'assimilerait à du gaspillage de matériau noble et naturel au profit de résine tirée des produits pétroliers. Enfin, l'application d'une résine serait limitée aux halles 1 et 2.

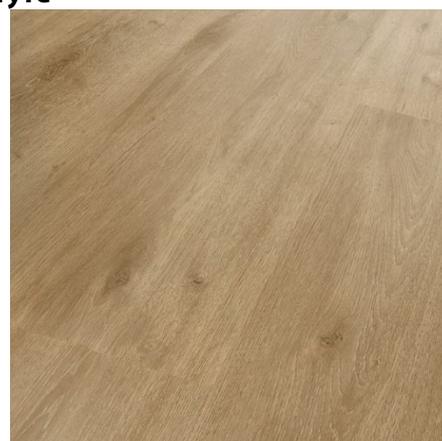


Revêtement Epoxy

Pour la halle 3, principalement utilisée pour la pratique du sport, il serait nécessaire de laisser le parquet existant, à défaut de construire un revêtement dur rendant difficile voire impossible une pratique du sport en toute sécurité. Le remplacement du parquet de la halle 3 impliquerait le recours à un parquet sportif selon la norme DIN V 18032.2. Ce dernier permettrait la pratique du sport pour de nombreuses disciplines ainsi qu'une résistance sous poids roulants la plus élevée possible pour garantir la polyvalence de la Halle des Fêtes.

2.3.3. Solution d'une couche de protection en vinyle

L'essai mené à la Halle des Fêtes ne s'est pas révélé concluant. Les prétentions de résistance de ce revêtement se sont révélées bien en dessous de celles exprimées en publicité. Les lames clipées se déforment rapidement et laissent pénétrer l'humidité dans la sous-couche. Enfin, l'aspect visuel du revêtement Vinyle donne un caractère de qualité moindre. Ce produit peut convenir pour une utilisation domestique mais est déconseillé pour une utilisation comme la Halle des Fêtes.



Revêtement Vinyle, imitation parquet

2.3.4. Comparatif des coûts

	Rénovation du parquet	Résine Epoxy et rénovation du parquet de la halle 3	type du revêtement	Revêtement Vinyle
Total TTC	Fr. 145'000.—	Fr. 361'000.—		Fr. 110'000.—
Prix par m ² pour un total de 2'350 m ²	Fr. 62.—	Fr. 154.—		Fr. 47.—
Durée de vie estimée	25 ans avec maintenance	50 ans avec maintenance		20 ans
Coût d'entretien annuel	Fr. 9'500.—	Fr. 5'000.—		Fr. 5'000.—

2.3.5. Conclusion

La variante que retient le service Bâtiments demeure malgré tout le maintien et la rénovation du parquet. Cette proposition s'appuie sur les avantages qu'elle comporte par comparaison à la solution résine. A ce stade, un remplacement complet du sol avec du parquet est exclu.

Les principaux critères qui ont orienté ce choix sont les suivants :

- une durée de 25 ans est estimée pour ce parquet avant son remplacement complet. Cette dernière peut être prolongée si un entretien de maintenance suivi et adapté est appliqué ;
- éviter le gaspillage d'un matériau noble comme le parquet et qui malgré tout à fait ses preuves de résistance depuis bientôt plus de 40 ans ;
- le coût d'une telle rénovation reste attractif, même si l'intervention est moins onéreuse qu'une autre solution, la maintenance doit être soutenue et est de ce fait plus coûteuse. Pour réduire cet effet, cette maintenance doit être organisée de manière professionnelle mais adaptée à l'exploitation ;
- la durée d'intervention est courte et permet de restituer rapidement les locaux à l'exploitation.

Ce choix au final demeure la meilleure alternative à tout autre revêtement.

2.4. Phase de réalisation des travaux

Les travaux de remise en état du sol de la Halle des Fêtes, cités ci-dessous, peuvent se dérouler sur une durée d'environ 4 semaines. Ils sont prévus dès les vacances scolaires et exécutés en l'absence de réservation et manifestation durant le mois de juillet.

- mesures de protections diverses ;
- décapage et ponçage ;
- remplacement des parties trop abîmées ;
- application des couches de revêtement ;
- marquage de la halle 3 (il est possible que la remise en état de la halle 3 soit repoussée à l'automne 2021 ou aux vacances 2022).

2.5. Phase d'exploitation

Durant l'exploitation de la Halle des Fêtes, le sol est sollicité de différentes manières :

- abrasion et frottement par les chaussures, objets roulants, véhicules lors du montage ;
- éclaboussures, eau, alcools, produits acides ;
- nettoyage ;
- température, taux d'humidité, etc.

Jusqu'à ce jour, les principes suivants ont été appliqués :

- le nettoyage par le personnel communal des salles par moyen mécanique avec la seule utilisation d'eau ou l'utilisation de produit d'entretien au PH neutre après chaque utilisation ;
- la maintenance ponctuelle par l'application de couche de protection par le parqueteur. La fréquence de celle-ci n'est pas suffisante et doit surtout être adaptée en regard à la sollicitation du sol et les conditions de déroulement des manifestations.

Sur la base des rapports et recommandations des experts, le processus actuel d'entretien et de nettoyage du parquet doit être adapté et se conformer au modèle suivant :

Description	Nettoyage	Maintenance	Rénovation ponctuelle du revêtement
Responsable	Service Bâtiments	Service Bâtiments	Parqueteur entreprise spécialisée
Application	Nettoyage mécanique selon les recommandations du parqueteur	Maintenance du revêtement de protection par l'application d'une couche de protection dite d'usure	Remise en état du parquet et du revêtement protecteur
Fréquence	Selon les manifestations et l'utilisation, en principe hebdomadaire	Ponctuelle et adaptée au type de manifestations, associée au nettoyage régulier, en principe mensuel	Selon l'état du parquet, cette fréquence peut varier entre 8 et 12 ans
Conséquences	Sans conséquence particulière	Blocage de plages horaires pour la maintenance sans réservation possible	Blocage de plages horaires de travaux importantes et planifiées au préalable

Il est également souligné que le règlement d'utilisation de la Halle des Fêtes sera adapté entre autres par l'ajout de certaines conditions comme la limitation du tonnage des véhicules roulant, l'exclusion de certains produits corrosifs pour le parquet, l'obligation de mise en place de protection pour certaines activités, etc.

3. Rénovation des sanitaires du sous-sol

A la suite d'une fuite importante sur la conduite de distribution de l'eau des WC hommes du sous-sol à fin 2019, le service Bâtiments a effectué une réparation provisoire dans l'attente d'une investigation plus approfondie de l'état des sanitaires et notamment un diagnostic amiante des locaux. Ce dernier a détecté

de l'amiante chrysotile présente dans les colles des différentes faïences et plinthes, hormis dans les échantillons effectués sur les réparations récentes des sanitaires.

Sur la base de ces résultats, la décision a été prise d'effectuer un assainissement complet des sanitaires hommes et dames du sous-sol à l'exception des vestiaires et douches de la halle 3. L'assainissement de ces derniers sera en principe associé à la 2^e étape de travaux qui suivra en 2023 - 2024. Au final, l'intervention se résume aux travaux et aux objectifs suivants :

Assainissement remise à neuf de la distribution d'eau des sanitaires y compris les conduites d'amenée jusqu'à la limite des locaux et vestiaires de la halle 3

 désamiantage des locaux rénovés

Rénovation nouveaux revêtements des murs, résine au sol (sol également désamianté)

 rénovation des cabines et appareils sanitaires

Une participation financière des travaux de remise en état, limitée à la zone de la fuite, sera prise en charge par l'assurance la Mobilière.

Les travaux pourront être réalisés de juillet à octobre. En cas de manifestations durant ce laps de temps, des WC provisoires seront mis en place et l'utilisation des sanitaires de la halle 3 sera rendue possible en dehors de son utilisation scolaire ou sportive.



WC hommes de la Halle des Fêtes



WC dames de la Halle des Fêtes



Dernière réparation à la suite d'une fuite d'eau WC hommes



Remise en état provisoire

4. Coûts des travaux

4.1. Rénovation du parquet

CFC	Descriptif	Devis TTC
Revêtement de sol	Exécution de zone de tests produits	Fr. 4'500.—
Revêtement de sol	Dépose des plinthes et préparation, ponçage et mastiquage, vitrification 3 couches, repose des plinthes	Fr. 117'000.—
Peinture	Marquage des lignes des terrains de sport	Fr. 8'000.—
TOTAL intermédiaire		Fr.129'500.—
Divers et imprévus	Environ 10 % du total intermédiaire	Fr. 15'500.—
TOTAL		Fr.145'000.—

4.2. Assainissement des sanitaires

CFC	Descriptif	Devis TTC
Menuiserie	Dépose des cloisons de WC et portes, stockage, adaptation et repose	Fr. 4'000.—
Sanitaire – chauffage	Démontage des installations et évacuation, adaptation des écoulements grilles de sol usagées, adaptations des évacuations EU, installation nouveaux appareils et toutes adaptations	Fr. 112'000.—
Sanitaire – chauffage	Remplacement des conduites usagées, eau chaude / froide, circulation, défense incendie	Fr. 90'000.—
Désamiantage	Analyse et désamiantage	Fr. 42'000.—
Maçonnerie	Démolition d'un mur et reconstruction	Fr. 8'000.—
Installations électriques	Dépose ancienne installation, adaptations et modifications, nouvelles installations et alimentation	Fr. 10'000.—
Carrelage	Lissage suite désamiantage, fourniture et pose carrelage aux murs hauteur 2.20 m (sans les sols)	Fr. 20'000.—
Revêtement de sol	Sol en résine Epoxy	Fr. 13'000.—
Peinture	Travaux de peinture sur murs dès 2.20 m	Fr. 5'000.—
Divers	Fourniture de sèche-mains type Dyson ou similaire ainsi que de carrelage et lavabo dans le local concierge suite au désamiantage posés par le service Bâtiments.	Fr. 4'000.—
Divers	Mise en place de WC provisoires	Fr. 5'000.—
TOTAL intermédiaire		Fr. 313'000.—
Divers et imprévus	Environ 10 % du total intermédiaire	Fr. 35'000.—
TOTAL		Fr. 348'000.—

Récapitulatif	Total TTC
Rénovation du parquet	Fr. 145'000.—
Assainissement des sanitaires	Fr. 348'000.—
TOTAL	Fr. 493'000.—
Arrondi	Fr. 495'000.—

5. Planning des travaux

Le planning des travaux tient compte des manifestations annoncées avec toutes les réserves d'usage en fonction des mesures de sécurité liées à la Covid-19. De même, ces travaux n'ont pu se dérouler en 2020 dans la mesure de l'incertitude de la disponibilité des entreprises, de la réquisition de la Halle des Fêtes par la protection civile ainsi que de disposer d'une salle de réunion conforme aux exigences sanitaires.

Décision du Conseil communal 17 juin 2021

Rénovation du parquet

- ponçage et vitrification parquet, y compris marquage juillet à mi-août 2021
- fin travaux et mise en service de l'ensemble du rez-de chaussée mi-août 2021
- fin travaux et mise en service des salles mi-août 2021

Assainissement des sanitaires

- Dépose sanitaires, électricité, menuiserie et désamiantage sous-sol (environ 4 semaines) juillet 2021
- Maçonnerie et sanitaires sous-sol août – septembre 2021
- Travaux de carrelage sous-sol septembre – octobre 2021
- Peinture, menuiserie, électricité, appareillage sous-sol octobre 2021
- Exécution sol résine WC hommes et dames octobre à mi-novembre 2021
- Fin travaux et mise en service sous-sol mi-décembre 2021

6. Financement

Il est prévu de financer ces travaux par les fonds disponibles en trésorerie. Si ces derniers ne devaient pas être suffisants, il faudrait alors recourir à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement (cf. préavis n° 24/2016).

Dans ce cas, et pour autant que la Municipalité décide de recourir à l'emprunt pour la totalité du montant prévu dans le présent préavis, soit Fr. 495'000.—, le total des emprunts de la Commune de Payerne ainsi que les engagements non utilisés et les amortissements effectués, se situeraient aux environs de Fr. 63'250'000.—.

La Municipalité prévoit d'amortir les dépenses de la manière suivante :

- prélèvement de la somme de Fr. 30'000.— sur le fonds de renouvellement et de rénovation 9.281.3535 « Halle des Fêtes » destinée à l'entretien du parquet ;
- amortissement du solde sur une durée de 20 ans, dont il y aura lieu de déduire la participation de l'assurance.

Frais de fonctionnement :

Amortissement sur 20 ans	:	5 %	de	Fr. 465'000.—	Fr. 23'250.—
Intérêts	:	2 %	de	Fr. 465'000.—	<u>Fr. 9'300.—</u>
Total	:				<u>Fr. 32'550.—</u>

7. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 13/2021 de la Municipalité du 12 mai 2021 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1** : d'autoriser les travaux de rénovation et d'assainissement tels que décrits dans le présent préavis ;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr 495'000.— par les fonds disponibles en trésorerie ou alors, si ces derniers n'étaient pas suffisants, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ;
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité à amortir la somme de Fr. 30'000.— par un prélèvement sur le fonds de renouvellement et de rénovation 9.281.3535 « Halle des Fêtes » ;
- Article 4** : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 465'000.— et de l'amortir sur une durée de 20 ans.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 12 mai 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

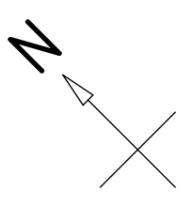
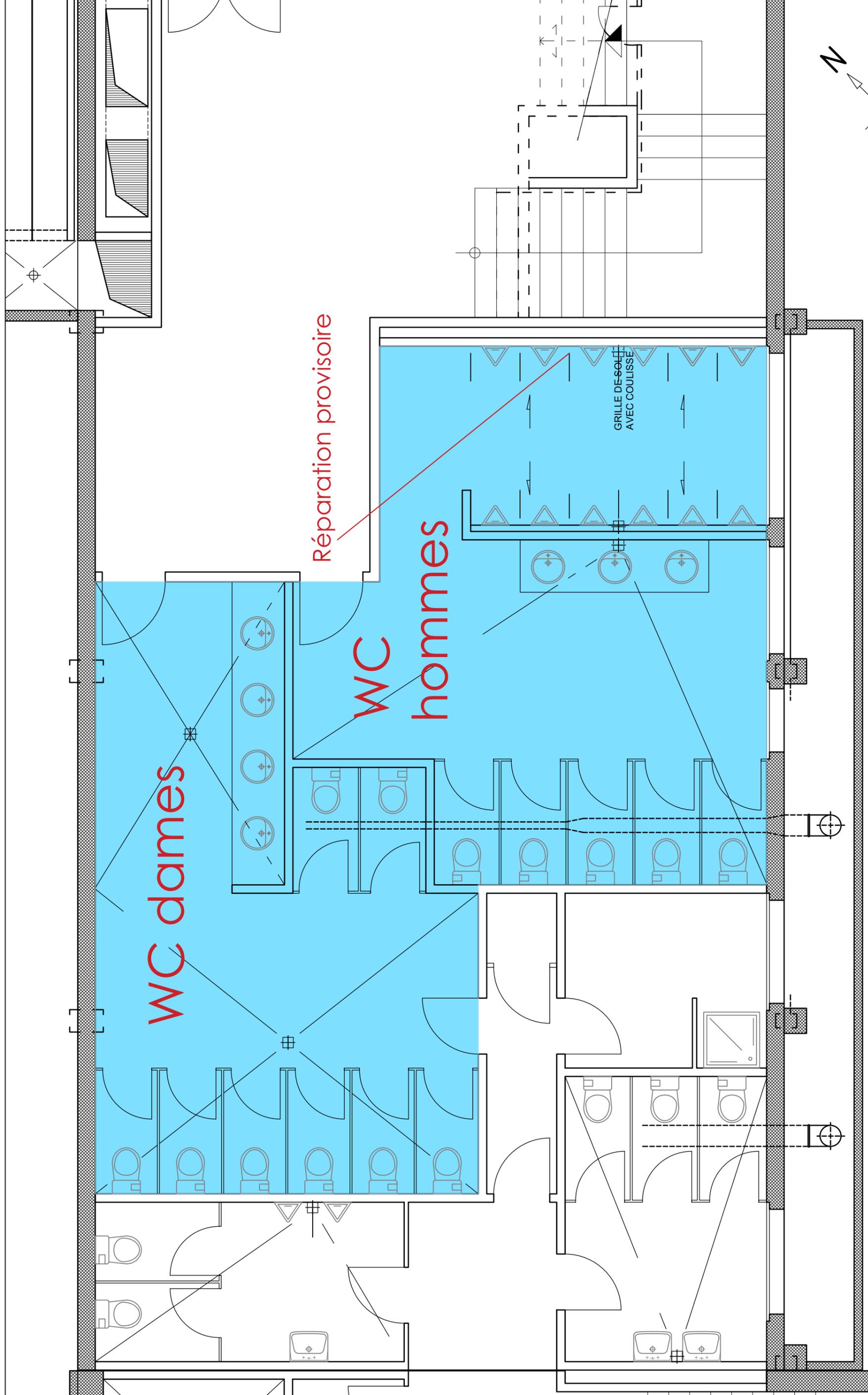
La Secrétaire adj.:

(LS)

E. Küng

C. Combremont

- Annexes** : 2 plans
- Municipal délégué** : M. Julien Mora



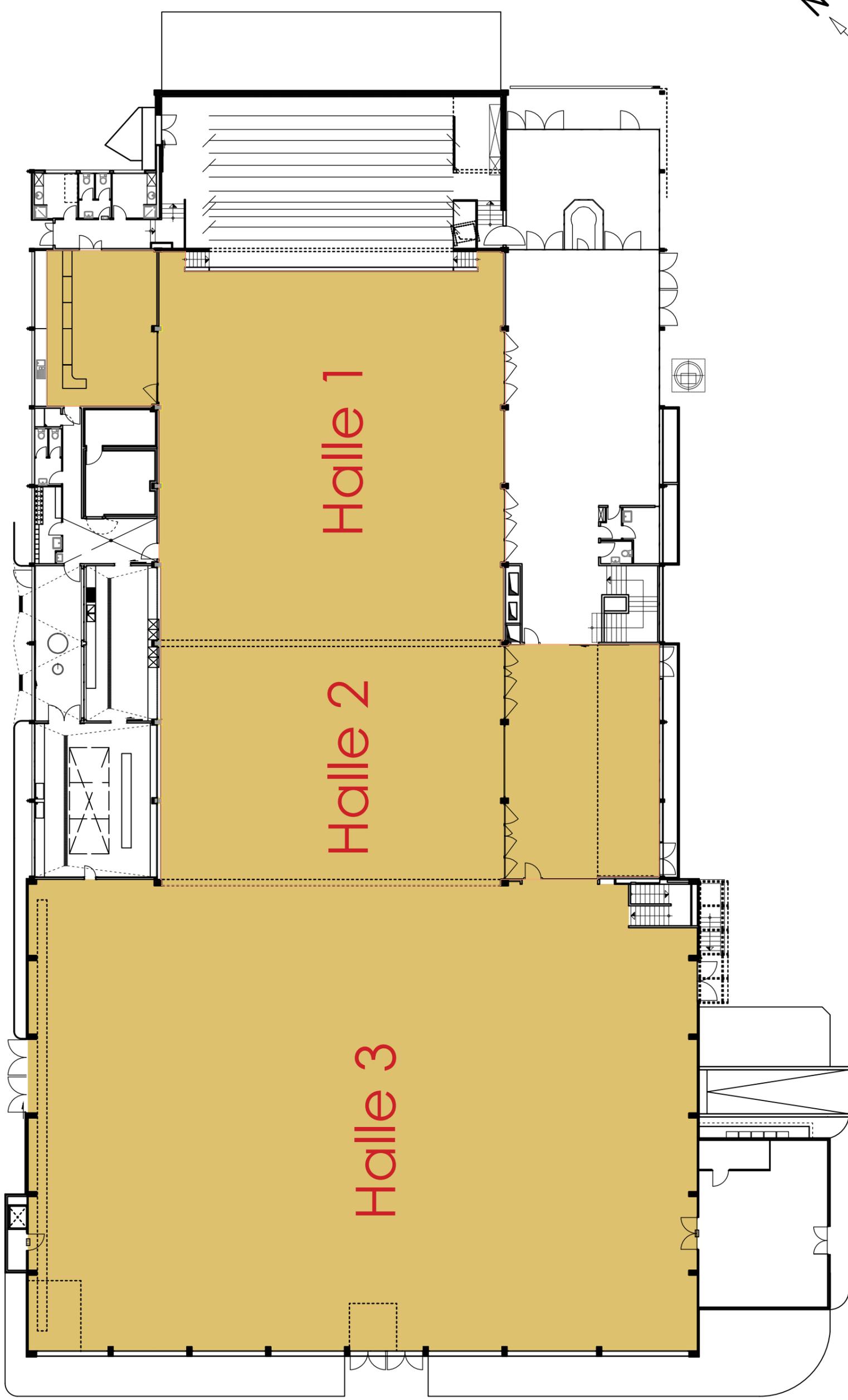
Réparation provisoire

WC hommes

WC dames

GRILLE DE SOL AVEC COULISSE

HALLE DES FETES Surface d'assainissement des sanitaires	Base de plan : POLYGONE Architecture SA
	06.05.2021 ECH.: 1/50



	HALLE DES FÊTES		Base de plan : POLYGONE Architecture SA
	Surfaces de rénovation du parquet		06.05.2021 ECH.: 1/250